

N<sup>o</sup> 103.

Monsieur

Je vous supplie maintenant de vous vouloir souvenir  
qu'il vous pleut me dire il y a deux Ans passé (lors  
que J'eus l'honneur de vous renouveler mes vœux  
et mes tres humbles services) que vous me voudriez  
bien obliger : C'est que ma Supplication tres humble  
a S<sup>t</sup> Monseigneur le Prince d'Orange luy  
peut estre presenté d'une si bonne et agreable  
maniere comme est la votre, en quoy vous obligererai  
infiniment



Balth  
Gerber

Monsieur

Paris le 20<sup>me</sup> Mars  
1687

Je: tres humble  
serviteur B. Gerber

Monsieur Van Suleghem

Copie de ma Lettre a s. A  
Monsieur le Prince d'Orange  
20 Mars 1648  
Monsieur

Sachant que Les grands Princes sont  
en Terre des vives Images de la suppre=  
me puissance qui La faicte, et que ceux  
qui ont recours en peuvent attendre des  
graces: Se me persuade estre assez dis=  
pence' de ne pas alleguer Les Voeux -  
que L'ay paye' a feu de glorieuse memori=  
re s. A deunct Monsieur le Prince  
d'Orange vostre Pere, come aussi a ma  
chere Patrie, pour introduction de ma  
supplication tres humble, de pouuoir  
auoir La permission de leuer un -  
Regiment de mille fantassins dans  
Les Prouinces soubs L'obeissance de

Messieurs

Messigneurs Les Etats-generaux, —  
pour Les employer au Service de Leurs —  
Alliez: Quoy faisant Monseigneur —  
V. A non seulement m'obligera de —  
publier par tout ceste grace (de la —  
= quelle J'auray des ressentiments —  
d'autant plus vifs que c'est en un —  
temps qu'il semble que tout doit estre —  
contraire aux Royalistes d'Albion)  
Mais de prier Dieu que La vie de Vostre —  
A soit La plus belle, La plus fleuris =  
= sante, et La plus glorieuse de tous Les  
Princes qui furent jamais, Cest

Monseigneur

Copie de ma Lettre a s<sup>a</sup>A  
Monseigneur le Prince d'Orange  
20 Mars 1648

Monseigneur

Sachant que Les grands Princes sont  
en Terre des viues Images de la suppre=  
=me puissance qui La faitte, et que ceux  
qui ont recours en peuuent attendre des  
graces: Je me persuade estre assez dis=  
=pence de ne pas alleguer Les voeux -  
que J'ay paye a feu de glorieuse memoi=  
=re s<sup>a</sup>A deunct Monseigneur le Prince  
d'Orange vostre Pere, (come aussi a ma  
chere Patrie) pour introduction de ma  
supplication tres humble, de pouuoir -  
auoir la permission de leuer un -  
Regiment de mille fantassins dans -  
Les Prouinces sous l'obeissance de

Messeigneurs

Messieurs Les Etats-generaux, —  
pour Les employer au Service de Leurs —  
Alliez: Quoy faisant Monseigneur —  
V. A non seulement m'obliger de —  
publier par tout ceste grace (de la —  
= quelle J'auray des ressentiments —  
d'autant plus vifs que c'est en un —  
temps qu'il semble que tout doit estre —  
contraire aux Royalistes d'Albion)  
Mais de prier Dieu que la vie de V. A.  
A soit la plus belle, la plus fleuris —  
= sante, et la plus glorieuse de tous Les  
Princes qui furent jamais, C'est

Monseigneur